



KINSHASA/GOMBE

Le Directeur Général Adjoint

Kinshasa, le 05 NOV 2013

N/Réf. : NOTE DE SERVICE N° OCC/DGA/MMM/ 028 /2013-MMA.

V/Réf. :

Concerne :

Aux : - Chefs de Départements (Tous) ;  
- Chefs de Directions Provinciales (Tous) ;  
- Chefs d'Agences (Tous)  
A BIVAC International  
à Kinshasa/Gombe.

Concerne : Mise en application de l'Arrêté Ministériel  
n° 1250/CAB/MIN/SP/009/CI/2013 du 18 juillet 2013  
Portant renouvellement de la suspension des  
Importations de certains médicaments.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par son Arrêté dont références reprises en marge, son Excellence Monsieur le Ministre de la Santé Publique vient de proroger la mesure portant suspension temporaire d'importation de certains médicaments en RDC pour une durée de trente six (36) mois.

Il s'agit des médicaments suivants :

- Quinine comprimé ;
- Quinine gélule ;
- Quinine goutte ;
- Quinine sirop.

Pour toutes fins utiles, je joins à la présente ledit Arrêté Ministériel.

La présente Note de Service est de stricte application.



Le Directeur Général Adjoint a.i.,

Maurice MBAYO MUHIYA

c.i. : - DGA - DCI